



COMMUNE DE JURIENS

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 08 DECEMBRE 2016 A 20

HEURES

SALLE COMMUNALE DE JURIENS

Présidence : Mme Michèle CHAROTTON

Mme la Présidente ouvre la séance et informe d'emblée qu'un objet a été rajouté à l'ordre du jour de la présente séance, à savoir le plafond d'endettement et de cautionnement (préavis 8 -2016-2021).

Elle explique que les convocations étaient déjà imprimées au moment où le bureau a eu connaissance de cet élément.

Cette modification est approuvée à l'unanimité, avec 0 avis contraire et 0 sans opinion.

L'ordre du jour se compose dès lors comme suit :

1. Appel
2. Assermentation (s)
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 octobre 2016
4. Communications de la Municipalité
5. Budget 2017 (préavis No 07 /2016-2021)
 - a) rapport de la commission de gestion
 - b) décision du conseil
6. Plafonds en matière d'endettement et de cautionnements (préavis No 08/2016-2021)
 - a) rapport de la commission de gestion
 - b) décision du conseil
7. Divers et propositions individuelles

1. Appel

La secrétaire procède à l'appel des conseillers. 36 membres sont présents.

Se sont excusés : Mesdames et Messieurs :

CHARDONNENS Michel	DUTOIT Céline	RUMMEL Coralie
CHAROTTON Emilie	RIEDO Marcel	ZELLWEGER Jean-Michel
CHEZEAUX Aline	RITTENER Philippe	
CHRISTEN Cindy	RITTENER Sylvain	

2. Assermentation (s)



Madame la Présidente procède à l'assermentation de Messieurs

BUFFET Frank et **MONNIER** Philippe, et leur souhaite la bienvenue au sein du Conseil général.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 octobre 2016

M. René **LAUCKNER** indique qu'une erreur s'est glissée au point 6, page 4, en ce sens que c'est la commission de *gestion* et non la commission *permanente* qui a établi le rapport. Une correction est également demandée s'agissant de la date du rapport qui est le 26 septembre 2016.

Mme la Présidente donne lecture du courrier de M. Bastien **SIGGEN**, du 17 octobre 2016, par lequel il fait part de sa démission du poste de municipal avec effet au 23 décembre 2016.

Mme la Présidente donne ensuite lecture du règlement du secret de fonctions, qui doit être porté à la connaissance des conseillers à chaque début de législature.

4. Communications de la Municipalité

Mme le Syndic informe qu'une petite cérémonie s'est tenue le 07 décembre dernier à l'occasion des 100 ans de Mme Madeleine **HAUTIER**. Mme la Préfète Evelyne **VOUTAZ** est venue à cette occasion lui transmettre les vœux du Conseil d'Etat. En guise de cadeau, Mme **HAUTIER** a reçu une boîte à musique de l'entreprise **REUGE**, munie d'une plaquette, ainsi que du vin. La commune a participé au cadeau. Selon le vœu de la jubilaire, les cloches ont sonné dans le courant de l'après-midi.

S'agissant des éoliennes, Mme le Syndic explique les raisons pour lesquelles la séance du 17 novembre 2016 à Mont-La-Ville a été annulée. Certains agriculteurs du village sont intervenus sur certains points figurant dans le préavis, en lien notamment avec des mesures de compensation sur les terrains communaux. Ils ont souhaité éclaircir ces éléments avec les différents intervenants. Mme le Syndic a estimé qu'il était plus sage de retirer le préavis. Les communes de La Praz et Mont-la-Ville ont été d'accord avec ce mode de faire.

Mme le Syndic informe que le dossier de la Cressonnière a été relancé.

Elle donne ensuite quelques informations sur certains chapitres du budget. S'agissant de l'Unité d'Accueil de la Petite Enfance de Romainmôtier, (ci-après UAPE), les communes de Juriens et Croy ont refusé d'adhérer au projet au moment de sa création. En effet, la commune de Juriens n'a pas souhaité s'engager en milieu d'année, n'ayant pas de poste pour cet objet au budget 2016, tout en sachant que l'exercice serait négatif. Elle précise encore que la municipalité était opposée à toute précipitation à la mise en œuvre de ce chantier, tout en étant consciente de l'obligation par le Canton d'avoir une unité d'accueil.



La commune de Romainmôtier, sous la pression de son Conseil pour rentabiliser le bâtiment du Môtier, a proposé cette bâtisse pour y accueillir l'UAPE des communes du Vallon en février 2016, et devait faire en sorte qu'elle soit opérationnelle à la rentrée d'août 2016.

Croy et Juriens rejoindront cette entité dès le 1^{er} août 2017 et un montant de Fr. 30'000.00 a été mis au budget. Pour l'heure, il n'y a pas de demande d'inscriptions pour des enfants de notre commune.

Mme le Syndic précise que la Cour des Comptes va procéder à un audit au sujet des associations intercommunales, car celles-ci deviennent trop lourdes financièrement pour les communes.

M. Bastien **SIGGEN** donne quelques informations sur ses dicastères. L'eau a été remise aux fontaines, mais sera bientôt enlevée, au vu du peu de précipitations de ces dernières semaines.

5. Budget 2017 (préavis No 07 /2016-2021)

a) rapport de la commission de gestion

M. Michel **BAUD**, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission de gestion réunie les 16, 21 et 29 novembre 2016.

La Présidente ouvre la discussion. M. Christian **GRANDJEAN** prend la parole. Il se déclare surpris du montant de Fr. 300'000.00 prévu pour la mise en séparatif des eaux usées. Il rappelle que le hameau du Cosson n'est toujours pas raccordé. Il estime dès lors que le montant précité devrait être utilisé pour raccorder un bout de la commune.

Mme le Syndic précise qu'il y a confusion sur l'interprétation du libellé dans le budget. Ce n'est pas l'étude qui va coûter Fr. 300'000.00, mais bien la réalisation des travaux.

Selon M. **GRANDJEAN**, il est plus urgent de s'inquiéter des ressources d'eau de la commune. Il demande ce qu'il est en est des dossiers en "souffrance", tout en rappelant que l'Etat avait imposé l'agrandissement du réservoir du Signal, à l'époque de la construction du rural de M. Yann **CURTET** en exigeant une capacité de 50 m³. M. **SIGGEN** lui répond que ce problème est actuellement réglé. Les techniques d'intervention ayant évolué en matière de défense incendie, il n'y a plus besoin d'autant de volume d'eau. S'agissant de la ferme de M. Cédric **CHEZEAUX**, la situation est également régularisée vis-à-vis de l'ECA.

M. **GRANDJEAN** rend attentif l'assemblée que la population villageoise ayant augmenté, il n'y a pas assez d'eau claire à Juriens. Par ailleurs, la dette par habitant va passer de Fr. 5'000.00 à Fr. 6'000.00. Il estime que le montant de Fr. 300'000.00 évoqué plus haut doit prioritairement être destiné à chercher de l'eau, étant donné que la commune ne pourra bientôt plus pomper de l'eau à la Source du Château à Romainmôtier, qui sera bientôt fermée sur ordre du Canton.



M. **SIGGEN** informe que ce sujet est d'actualité puisqu'une visite du Canton a eu lieu la semaine dernière. La Direction Générale de l'Environnement (DGE) a ordonné la fermeture de la source d'ici au 31 mars 2017. Il incombera à notre commune de résoudre ce problème via les communes environnantes. Toutefois, il précise que la séance s'est bien passée, et qu'une demande a été faite pour prolonger cette fermeture d'ici la fin 2017, ceci afin de trouver une solution.

M. **GRANDJEAN** remercie M. **SIGGEN** pour les explications fournies.

Mme le Syndic rajoute pour le surplus qu'il n'a pas été facile de reprendre ces dossiers en cours de route.

M. Olivier **GRANDJEAN** demande ce qu'il en est du bouclage. M. **SIGGEN** lui répond que la pression du réseau de Juriens est utilisée pour le hameau d'Envy, ainsi que la ferme de M. Marc **BENOIT**. Si l'on veut se raccorder entre Romainmôtier et Croy, il faudra voir avec ces 2 communes.

M. Olivier **GRANDJEAN** informe que la Fondation de Romainmôtier pose des conduites à gaz, en remplacement de la chaudière à mazout existante, ceci, afin d'éviter des pollutions.

b) décision du conseil

Le préavis 2016-2021-7 est accepté tel que présenté sans opposition avec 1 avis contraire et 2 voix sans opinion.

6. Plafonds en matière d'endettement et de cautionnements (préavis No 08/2016-2021)

a) rapport de la commission de gestion

M. René **LAUCKNER**, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission de gestion réunie les 16, 21 et 29 novembre 2016.

La Présidente ouvre la discussion. M. Mukhtar **HUSSAIN KHAN** demande une petite précision s'agissant du tableau remis en annexe au préavis. Mme Patricia **MICHEL**, boursière, présente à cette séance, lui apporte les renseignements complémentaires.

b) décision du conseil

Le préavis 2016-2021-8 est accepté tel que présenté sans opposition avec 0 avis contraire et 0 voix sans opinion.

7. Divers et propositions individuelles

M. Olivier **GRANDJEAN** demande des nouvelles quant au poids public, détruit en août dernier par un convoi agricole. M. John **GOLAY**, municipal responsable, informe que la municipalité ne



souhaite pas reconstruire ce site. L'Etat a fait un courrier qui ne comprenait pas de voies de recours. Aussi, le secrétaire communal s'est renseigné auprès du SIPAL. Un courrier a été adressé à cette autorité, en faisant recours. La commune est dans l'attente de leur réponse.

M. Michel **BAUD** demande des renseignements quant au poste de secrétaire communal, qui a récemment été mis au concours. Mme le Syndic l'informe que M. Jean-Numa **GRAU** a été engagé en qualité d'intérim pour une durée de 2 mois. Il fonctionne au sein de l'Union des Communes Vaudoises et effectue des remplacements à la demande. Les différentes candidatures n'ont pas été retenues, au motif que cette tâche devient de plus en plus complexe, et n'est plus à la portée d'une simple secrétaire. L'idéal serait de trouver une personne qui fonctionne déjà dans une autre commune.

M. Christian **GRANDJEAN** prend la parole pour apporter quelques informations en lien avec le Syndicat des Améliorations Foncières. (ci-après AF). Il indique que les différentes opérations arrivent au bout. Après l'abornement et les mensurations, diverses corrections financières ont été effectuées. A l'heure actuelle, il y a lieu de faire une répartition de l'argent, en fonction de ce que les gens ont gagné ou perdu. L'établissement des factures finales se fait avec M. Cyril **CHEZEAUX**, secrétaire du syndicat AF. A l'issue de ces démarches, le Syndicat sera dissout, une fois le délai de recours échu.

M. Olivier **GRANDJEAN** demande si la commune envisage de rajouter un deuxième conteneur à en haut de la rue des Tilleuls, au vu des futures constructions à venir dans le quartier. A l'heure actuelle, celui en place déborde régulièrement et les sacs sont éventrés par les renards.

M. **SIGGEN** l'informe qu'il est effectivement prévu de rajouter un conteneur.

M. René **LAUCKNER** demande des précisions quant à la protection des données, et qui a donné lieu à différents articles dans la presse. Mme le Syndic informe que la commune ne transmet aucune donnée.

M. **SIGGEN** prend la parole et s'exprime au sujet de sa démission de son poste de municipal. Il informe avoir eu beaucoup de plaisir à siéger au sein de l'exécutif durant 2 ans et demi, et remercie l'assemblée de la confiance témoignée durant son mandat.

M. Mukhtar **HUSSAIN KHAN** remercie M. **SIGGEN** pour le travail accompli, plus particulièrement suite au réaménagement de la déchetterie du Pré Luquiens.

Pour conclure, Mme la Présidente transmet ses vœux pour les fêtes de fin d'année et convie l'assemblée à une verrée au caveau, dans le cadre des Fenêtres de l'Avent.

L'Assemblée est levée à 21 heures.

La Présidente :

Michèle **CHAROTTON**



La secrétaire


Sabine **HAUTIER**